

dûs aux soins du grand Colbert, Ministre d'Etat, Sur Intendant général des Finances: il leur donna la forme; mais le Roi, sans déranger son attention continuë pour le gouvernement de son vaste Empire, (on peu bien donner ce nom au puissant Royaume de France, après les guerres qu'il a si glorieusement soutenu contre tant de grands Souverains liguez contre lui.) Le Roi, dis je, donna à ces établissemens la perfection qu'on leur voit aujourd'hui. Au mois d'Avril 1699. Sa M. fit publier un Reglement pour l'Academie Royale des Sciences: cette Pièce méritant de trouver place dans l'histoire, en voici un Extrait fidele.

1699.

Reglement

concernant

l'Academie

Royale des

Sciences etab-

liee à Paris.

SA MAJESTE' voulant témoigner la satisfaction qu'elle a des services de l'Academie Royale des Sciences, établie par son ordre & par les soins de Mr. Colbert dès l'année 1666 ORDONNE par le présent Reglement, qu'elle sera composée de quatre sortes d'Accademiciens 1. d'Honoraires: 2. de Pensionnaires: 3. d'Associés: 4. & d'Eleves: la premiere classe sera de dix, & les trois autres chacun de vingt.

Les Honoraires seront tous regnicoles; l'un d'eux sera President & aucun d'eux ne pourra devenir Pensionnaire.

Les Pensionnaires seront tous établis à Paris: trois Geometres; trois Astronomes; trois Mechaniciens: trois Anatomistes: trois Chimistes: trois Botanistes; un Secrétaire & un Tresorier.

Les Associés en pareil nombre, douze desquels ne pourront être que Regnicoles, deux